

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

→ assistance-publique-cgt.fr

Le 6 décembre,
voterez pour des délégué.e.s CGT
qui se mobilisent
et continueront à se mobiliser
pour le maintien des orthophonistes
dans les hôpitaux et établissements
et la publication immédiate
de nouvelles grilles de salaires.



**Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !**

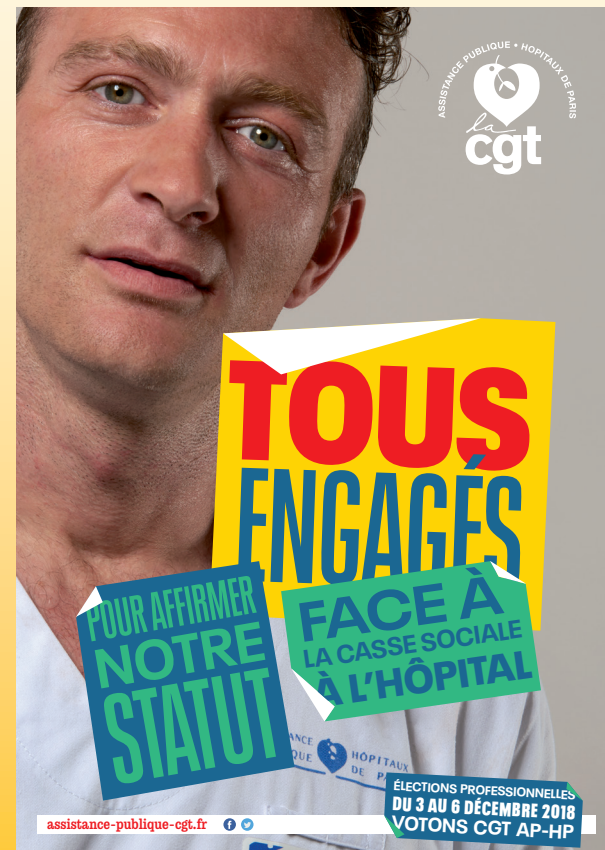
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP

Coordonnées du syndicat

Union Syndicale AP-HP CGT (USAP CGT)
Bourse du Travail - 3 rue du Château d'eau - 75010 Paris
Tel : 01 42 08 82 14 - Mail : usap-cgt.sap@daphp.fr

» ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

ORTHOPHONISTE



Ne pas jeter sur la voie publique

Union Syndicale CGT AP-HP - Octobre 2018

assistance-publique-cgt.fr



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP

ORTHOPHONISTE

Depuis plusieurs années, la CGT dans l'unité avec les orthophonistes, les étudiant.e.s et leurs organisations sont mobilisé.e.s pour la revalorisation de leur formation et de leur salaire. Le 9 août 2017, le Gouvernement et le Premier ministre ont signé deux décrets qui s'opposent à ces revendications. Les personnels concernés sont les masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes de la Fonction publique hospitalière.

Conséquences de ce décret pour les orthophonistes :

- Remise en cause de la reconnaissance des diplômes et des salaires, car le nombre d'années d'études n'est pas pris en compte. Pour les orthophonistes bac +5 années d'études, la rémunération correspond à un bac+3 années,
- Problèmes de pénurie non solutionnés avec les effets que l'on connaît pour les étudiant.e.s et les patient.e.s.
- Développement de dispositifs d'embauche, sur des temps partiels, payés comme vacataires ou à l'acte.

C'est l'existence même de notre profession et la prise en charge des patients qui sont menacés à terme, si ces professions disparaissent des hôpitaux et des établissements.

Pourquoi les ministres qui se succèdent mettent-ils en place cette politique ? Il est important de rappeler que ces décrets sont dans la droite ligne :

- Des directives européennes imposant 10 milliards d'économie dans la santé dont 3 dans les hôpitaux. Dernièrement, la ministre a précisé qu'elle fixait un objectif supplémentaire, à savoir 1,2 milliard d'économies en plus sur les soins,
- De la loi Santé avec le développement de l'ambulatoire qui sert de prétexte à la fermeture de lits et déroule un tapis rouge à la privatisation des soins. Cette loi chasse les patients des hôpitaux et renvoie les possibilités de prise en charge à leur niveau de couverture sociale individuelle via les mutuelles.
- De la remise en cause de l'acquis qui constituent les diplômes nationaux (sanctionnant un niveau « pour la vie ») corrélés à un salaire au profit de notions floues, telles que les compétences (variant au fil des années et définies essentiellement par la hiérarchie).

Pour cette profession marquée par la pénurie sur les postes salariés, le ministère propose une prime par Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) pour un professionnel par an !

Ces décrets sont, mot pour mot, ce que le gouvernement précédent avait déjà voulu imposer contre l'avis des professionnel.le.s, des étudiant.e.s et de l'ensemble des organisations syndicales.

La ministre précédente se permettait de faire la somme de ces primes et de ce reclassement, tentant de masquer la réalité par des effets d'annonce. La nouvelle ministre a confirmé cette orientation.

La CGT, avec les professionnel.le.s et les étudiant.e.s, refuse le reclassement du 9 août 2017 qui n'est pas basé sur le niveau d'autonomie, de qualification, de diplôme.

Depuis ces dernières années les différents ministères ont tenté de faire pression sur nous pour que nous abandonnions ce combat. La CGT n'a cédé à aucun chantage (opposition des professions de rééducation les unes aux autres, etc.)

La liste des initiatives auxquelles nous avons participé est longue : rassemblements et délégation au ministère, tribunes dans la presse, délégations auprès des élus locaux et nationaux, sans oublier toutes les initiatives avec nos collègues hospitaliers (manifestation le 7 mars contre la Loi Santé...) et l'ensemble des salarié.e.s (mobilisation contre la Loi Travail).

Localement, la CGT continuera à se battre dans chaque hôpital pour l'amélioration quotidienne des conditions de travail des orthophonistes (accès à la formation, planning, conditions matériels d'exercice, défense de la retraite par répartition, etc.)

Nationalement, nous continuons à appeler les professionnel.le.s, les étudiant.e.s, à se réunir et à s'organiser pour que le gouvernement publie les grilles de salaires attendues depuis de nombreuses années. Elles seules permettront, dans l'intérêt des étudiant.e.s et des patient.e.s, le maintien des orthophonistes au sein des hôpitaux et des établissements.

NOUS DEMANDONS :

- Le retrait de la loi santé, et des mises en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) imposant le passage de 1 000 hôpitaux à 120 GHT avec à la clef la suppression d'au moins 22 000 suppressions d'emplois, avec des mutualisations à la clef
- Le maintien d'un diplôme d'état reconnu grade master. Rappelons que les diplômes permettent d'encadrer l'exercice légal des professions et dans le domaine médical et para-médical constituent un garde-fou, dans l'intérêt des patients, contre l'exercice illégal de ces professions. L'accès partiel à notre profession reconnu récemment tourne également le dos à cela.
- La corrélation entre le niveau de diplôme (bac+5 ans) et les salaires pour les orthophonistes salarié.e.s,
- La publication de vraies grilles revalorisées avec des bornages indiciaires corrélés au niveau de diplôme et applicables immédiatement, afin d'enrayer la pénurie,
- Le maintien de la prise en charge par l'assurance maladie des actes d'orthophonie,
- Le maintien de l'accès aux soins pour tou.te.s et partout.

**Faisons entendre notre voix,
portons haut nos revendications,
défendons notre travail
avec le vote CGT aux élections
en décembre 2018.**

**DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**

... Du 3 au 6 décembre 2018, VOTEZ POUR DES CANDIDAT-E-S CGT !